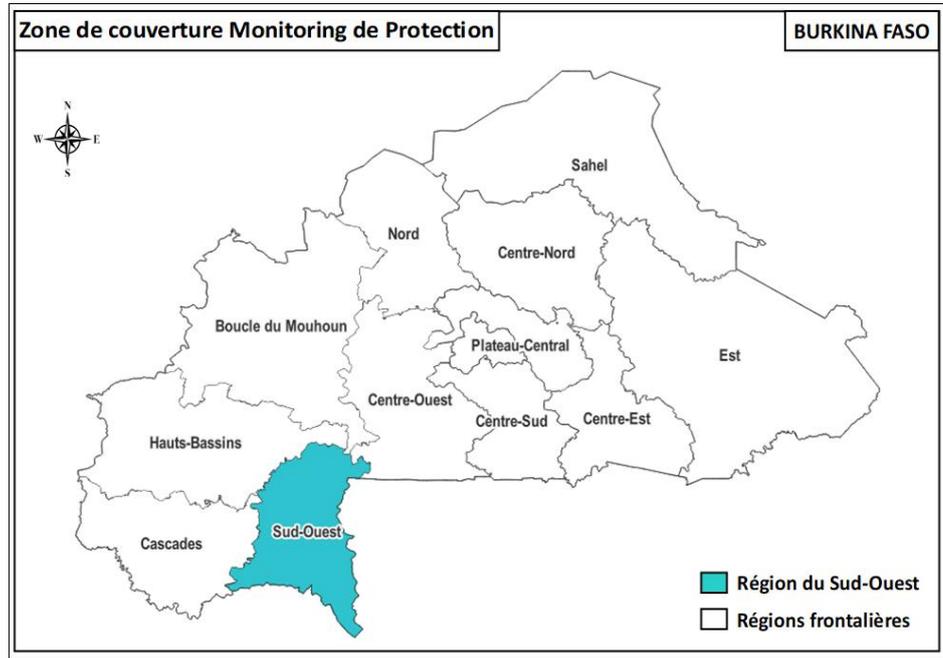


BURKINA FASO

Région : Sud-Ouest

(96,204 PDI, source :
SP/CONASUR, à la
date du 31/03/2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection (P21) – Avril 2024

117 Personnes en déplacement primaire ;
800 Personnes retournées et **54** personnes en mouvement secondaire.

06 Incidents enregistrés ; **06** victimes

03 Cas de protection (VBG) prises en charge ;
06 PBS hôtes (04 filles et 02 garçons) assistées en nature

26 Cas de protection référé dont **07** cas individuels de protection et **19** PBS.

I. Résumé

Durant ce mois d'Avril 2024, le contexte sécuritaire dans la région du Sud-Ouest a été relativement calme. Cependant, six (06) incidents de VBG ont été documentés. Ces incidents ont fait six (06) victimes dont trois (03) femmes, deux (02) filles et un (01) homme.

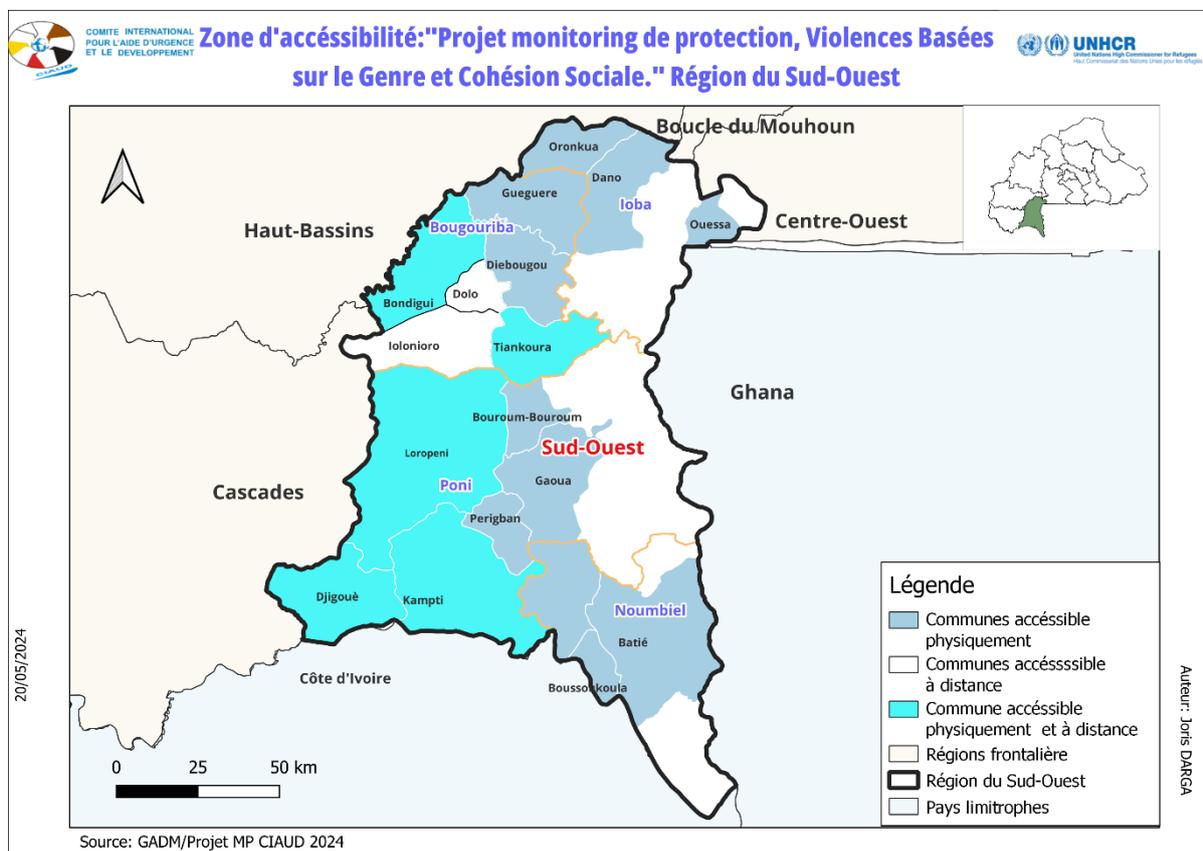
Les types de VBG enregistrées sont des cas d'agression physique ; de violences psychologiques et émotionnelles, de mariage forcé.

En ce qui concerne les déplacements forcés de population, la région a enregistré des vagues de déplacement primaire composées de 117 personnes, de déplacement secondaire de 54 personnes et de 800 personnes retournées. Les vagues de déplacement primaire proviennent des régions du Centre-Nord, du Sahel, du Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins ainsi que du Sud-Ouest. Pour les cas des retours, ils sont observés des communes de Kampti et Diébougou vers les communes de Kampti, Djigouè et Iolonioro dans le Sud-Ouest. Une vague de déplacement secondaire a été rapporté dans la commune de Bondigui dans la Bougouriba.

II. Couverture géographique



• Zone de couverture



- **Accessibilité**

17 communes de la région du Sud-Ouest ont été couvertes par les activités de Monitoring de Protection (Projet 21) au cours de ce mois d'avril 2024. De ces 17 communes couvertes, cinq (05) notamment Djigouè, Kampti, Loropéni dans le Poni, Bondigui et Tiankoura dans la Bougouriba ont été accessibles physiquement et à distance en raison des menaces sécuritaire. Les communes de Dolo et Iolonioro ont été accessibles à distance. Il faut noter que ces deux communes restent également accessibles physiquement, c'est la collecte de données P21 qui a été réalisée à distance au cours du mois du fait de multiplicité des villages P21 du mois dans la province. Quant aux restes des communes, elles ont été physiquement.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La collecte de données dans le cadre du Monitoring de protection (P21) se fonde à la fois sur une approche individuelle et une approche communautaire, quantitative et qualitative. Ces données administrées à travers des entretiens semi-directifs auprès des communautés permettent de recueillir des informations au niveau de chaque commune puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques et ou besoins de protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Il faut noter que cette collecte de données dans le cadre du Projet 21 s'effectue mensuellement et de façon rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire au niveau des villages, en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux et points focaux de protection situés au niveau des communes de la région.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) dans la région du Sud-Ouest associe l'Association Mixte pour le Développement Social et Economique du Burkina (AMDES-B) et la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). Ces acteurs locaux, à travers leurs volontaires de protection, permettent d'étendre la couverture géographique de l'ONG CIAUD et de couvrir davantage de communes de la région.

Durant le mois d'avril 2024, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **126 Questionnaires ménages** administrés dans les ZAD (famille d'accueil, location d'appartement) auprès de 54 hommes et 72 femmes ;
- **102 Questionnaires informateurs clés** administrés auprès 62 hommes et 40 femmes ;
- **06 Formulaires d'incident de protection** documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire enregistrées dans les ZAD (famille d'accueil, location et sites spontanés urbains) ;
- **26 Références** de cas de protection ont été réalisés dont **sept (07)** cas de protection individuel et **19 PBS**.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région (Localité d'accueil)	Type de ZAD	#ménage	#Personne	#Homme	#garçon	# Femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Founzan, Tuy, Hauts-Bassins, Yerfing,	Dano, Ioba, Sud-Ouest, Secteur 01	Famille d'accueil	01	05	00	01	01	03	Primaire	Dégradation de la situation sécuritaire
Titao, Loroum, Nord, Titao	Dano, Ioba, Sud-Ouest, Secteur 03	Famille d'accueil	01	03	00	02	00	01	Primaire	Détérioration de la situation sécuritaire
Barga, Yatenga, Nord, Sabouna	Dano, Ioba, Sud-Ouest, Fitingué	Famille d'accueil	01	06	01	03	01	01	Primaire	Détérioration de la situation sécuritaire
Diébougou, Bougouriba, Sud-Ouest, Diébougou	Iloniolo, Bougouriba, Sud-Ouest, Diassara	Zone d'origine	03	20	03	05	05	07	Retour	Accalmie de la situation sécuritaire.
Djibo, Soum, Sahel, Bordjinda	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	01	11	01	03	02	05	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques de GANI
Djibo, Soum, Sahel, Sin	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	02	08	02	02	02	02	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques de GAN
Kaya, Sanmatenga, Centre-Nord, Noko	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	01	03	00	00	02	01	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques des GANI
Kongoussi, Bam, Centre-Nord, Lorofa	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	01	02	00	01	01	00	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques des GANI
Bourzanga, Bam, Centre-Nord, Bourzanga	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	01	04	00	01	01	02	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques de GANI

Djibo, Soum, Sahel, Soum	Boussoukoula, Noumbiel, Sud-Ouest, Boussoukoula	Site d'accueil temporaire	01	13	01	08	02	02	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques de GANI
Founzan, Tuy, Hauts-Bassins, Sambion	Dano, Ioba, Sud-Ouest, Secteur 03	Famille d'accueil	08	59	05	15	21	18	Primaire	Dégradation de la situation sécuritaire
Piéla, Gnagna, Est, Piéla	Batié, Noumbiel, Sud-Ouest, Secteur 04	Famille d'accueil	01	02	01	00	01	00	Primaire	Crainte de d'attaque de GANI
Piéla, Gnagna, Est, Piéla	Batié, Noumbiel, Sud-Ouest, Maala	Famille d'accueil	01	01	00	00	01	00	Primaire	Crainte d'éventuelles attaques des GANI
Kampti, Poni, Sud-Ouest, Kampti Centre	Djigouè, Poni, Sud-Ouest, Djigouè	Zone d'origine	40	335	90	80	100	65	Retour	Sécurisation/Accalmie de la zone
Kampti, Poni, Sud-Ouest, Galgouli	Djigouè, Poni, Sud-Ouest, Mampoura	Zone d'origine	50	290	90	70	80	50	Retour	Sécurisation/Accalmie de la zone
Kampti, Poni, Sud-Ouest, Kampti Centre	Kampti, Poni, Sud-Ouest, Irinao	Zone d'origine	25	155	50	40	30	35	Retour	Sécurisation/Accalmie de la zone
Bondigui, Bougouriba, , Sud-Ouest, Djargadougou	Bondigui, Bougouriba,i, Sud-Ouest, Secteur 04	Site d'accueil des PDI	10	54	08	15	22	09	Secondaire	Manque d'accès à l'alimentation et abris
Sous-totaux			148	971	252	248	274	197		

Source : Monitoring de Protection (Projet 21), Avril 2024

Le suivi des déplacements de population dans la région du Sud-Ouest au cours de ce mois d'avril a permis de rapporter **17** vagues soit **12** vagues de déplacement primaire de **20** ménages composés de **117** personnes ; **04** vagues de retours de **118** ménages de **800** personnes et **01** vague de mouvement secondaire de **10** ménages d'une taille de **54** personnes.

Douze (12) vagues de déplacement primaire de populations ont touché **20** ménages composés de **117** personnes dont **11 hommes, 35 femmes et 71 enfants dont 35 filles et 36 garçons**. Le nombre d'enfants déplacés internes au cours de ce mois représente **60,68%** des personnes en déplacement primaire contre **39,32%** d'adultes enregistré.

Quatre (04) vagues de personnes retournées dans les communes de Kampti, Djigouè dans le Poni et Iolonioro dans la Bougouriba ont touché **118** ménages de **800** personnes soit **233 hommes, 215 femmes et 352 enfants (157 filles et 195 garçons)** qui ont quitté leurs zones de déplacement pour leurs localités d'origine dans les communes ci-dessus citées.

Une (01) vague de déplacement secondaire (déplacement de la zone de déplacement A vers une autre zone de déplacement B) de **10** ménages composés de **54** personnes soit **08 hommes, 22 femmes, 05 filles et 15 garçons** enregistrée dans la commune de Bondigui.

Comme au mois de mars dernier, de manière générale, le nombre de personnes déplacées (primaire et retournée) a connu une diminution au cours de ce mois d'avril 2024 dans la région du Sud-Ouest. En rappel, au cours du mois de mars 2024, la région a enregistré **159 personnes en mouvement primaire et 4,531 personnes retournées**. La régression progressive des déplacements forcés de populations de leurs foyers pourrait s'expliquer par l'évolution de la situation sécuritaire qui a favorisé le retour de populations civiles dans leurs localités d'origine.

En ce qui concerne les vagues de personnes déplacements enregistrées, elles proviennent des régions du Centre-Nord, du Sahel, du Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins ainsi que du Sud-Ouest. Pour les cas de retours, ils sont observés des communes de Kampti et Diébougou vers les communes de Kampti, Djigouè et Iolonioro dans le Sud-Ouest.

IV. Incidents de protection



Incidents

06 Incidents



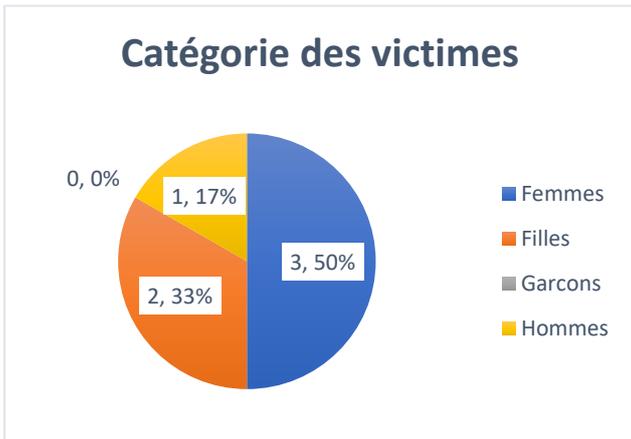
06
Victimes



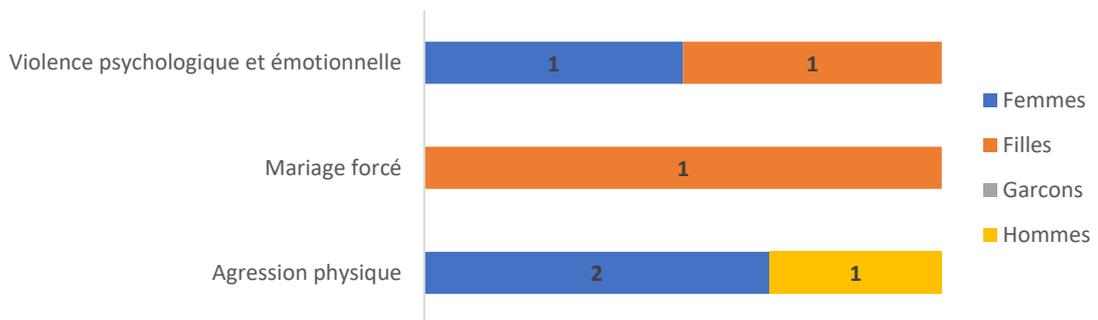
Communes touchées

03 Communes touchées : Kampti, Niégo, Tianskoura.

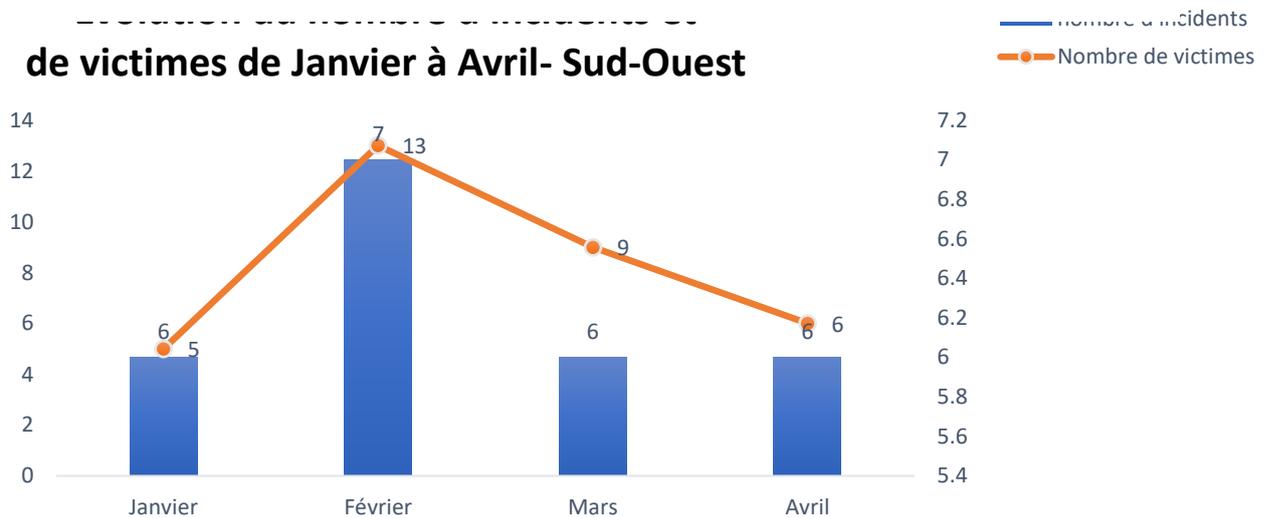
- Statistiques



Victimes par type de violation



de victimes de Janvier à Avril- Sud-Ouest



- Détails sur les incidents

Six (06) incidents de protection (uniquement de VBG) soit trois (03) dans la commune de Kampti, deux (02) à Tiankoura dans la Bougouriba et un (01) dans la commune de Niégo dans le loba ont été documentés en avril 2024. Ces incidents ont touché trois (03) types de VBG

notamment **l'agression physique** (03 victimes dont 02 femmes et un homme) ; **les violences psychologiques et émotionnelles** qui ont touché une (01) femme et une (01) fille de 15 ans ; le mariage forcé à l'égard d'une fillette de 13 ans.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Éléments clés**

Durant ce mois d'avril, six (06) survivantes de VBG ont été identifiées dans les communes de Kampti, Tiankoura et Niégo. Il s'agit de trois (03) cas d'agression physique dont 02 à Tiankoura et 01 à Niégo ; deux (02) cas de violences psychologiques et émotionnelles et un (01) cas de mariage forcé identifiées à Kampti.

- **Activité de prévention et de réponse**

Des six (06) survivantes identifiées, trois (01 cas d'agression physique et 02 cas de violence psychologique et émotionnelle) ont pu être référées à la Gestionnaire de cas. Elles ont bénéficié d'un soutien psychosocial.

V.2. Protection de l'enfance

- **Éléments clés**

Le Burkina Faso traverse depuis 2015 une crise sécuritaire et humanitaire. Cette situation affecte l'environnement de protection en général et en particulier celui de l'enfant dans laquelle plusieurs besoins de protection sont identifiés surtout parmi les populations en mouvement. Au cours de ce mois d'avril, deux enfants survivantes de VBG ont été identifiées dans le cadre du Monitoring de protection. En effet, dans la commune de Kampti dans le Poni, une fillette de 15 ans, victime de violence psychologique et émotionnelle a été identifiée. Toujours dans la même commune, une fillette de 13 ans en classe de 6^e des lycées et collèges a été enlevée de force pour mariage (mariage précoce/forcé). Ces survivantes ont bénéficié d'une assistance psychosociale.

- **Activités de prévention et de réponse**

Deux (02) fillettes de 15 et 13 ans victimes de violences basées sur le genre respectivement violence psychologique et émotionnelle, mariage précoce/forcé ont pu bénéficier d'une prise en charge psychosociale de la part de la gestionnaire de cas CIAUD. Également, le cas de mariage précoce a été référé auprès de la justice.

V.3. Etat de droit

La région du Sud-Ouest est l'une des régions affectées par la crise sécuritaire et humanitaire. Ce qui a entraîné le dysfonctionnement de certains services sociaux de base tels que les écoles, les centres de santé ainsi que les mairie et préfecture. En effet, depuis l'année 2020, la mairie et préfecture de la commune de Djigouè étaient restées fermer mais les services de base tels que l'état civil, le tribunal départemental furent délocalisés à Kampti pour fournir le service minimum aux populations. Depuis mars 2024, avec les opérations de sécurisation du territoire, la commune a été reconquise et la population réinstallée. Même si la population n'a pas encore un accès total aux services sociaux (éducation, état civil, tribunal départemental) durant ce mois d'avril dans la commune de Djigouè qui vient d'être conquise, des actions sont en cours pour la réouverture et réhabilitation de ces services au profit des populations.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Éléments clés**

44 personnes à besoins spécifiques (PBS) ont été identifiées dans le cadre du projet 21 au cours de ce mois d'avril 2024. Il s'agit de **20 PDI et 24 hôtes** soit **14 femmes, 05 hommes et 16 filles** et 09 garçons constituées entre autres de 05 femmes cheffe de ménage et 03 en charge d'enfants mineurs, de 05 personnes âgées (02 femmes et 03 hommes) incapables de se prendre en charge, de 04 veuves et 02 veufs sans soutien, de 05 filles et 02 garçons vivants avec un handicap, 04 filles en situation de risque de déscolarisation et 14 enfants (09 filles et 05 garçons) en situation de manque de documentation civile.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au titre de réponse, six (06) enfants PBS de la population hôte (02 garçons et 04 filles) ont bénéficié d'une assistance (en nature évaluée entre 22,000 et 35,000 FCFA en kits alimentaires et nutritifs/compléments alimentaires) de la part CIAUD-Canada. Aussi, durant ce mois, 79 visites à domicile (VAD) ont été effectuées au profit des personnes vulnérables dans les communes de Gaoua, Dano, Diébougou, Bouroum-Bouroum, Boussoukoula, Périgban, Batié, Guéguéré auprès de 14 ménages hôtes et 65 ménages PDI. Ces VAD ont permis de créer la collaboration et le rapprochement avec les bénéficiaires.

V.5. Cohésion sociale

- **Éléments clés**

La région du Sud-Ouest accueille un grand nombre de personnes déplacées internes depuis la crise sécuritaire. Ce qui entraîne un besoin de renforcement de la question de cohabitation pacifique et de cohésion sociale entre les communautés.

- **Activités de prévention et de réponse**

CIAUD-Canada en partenariat avec le HCR travaille à promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble dans la région du Sud-Ouest à travers des séances de sensibilisation sur les thématiques de la cohésion sociale et de la promotion des droits humains.

Ainsi, durant ce mois d'avril 2024, trois (03) séances de sensibilisation sur **la cohésion sociale** réalisées dans les communes de Bouroum-Bouroum, Gaoua et Guéguéré. Ces séances ont connu la participation de **60 personnes (25 hôtes et 35 PDI)** soit **21 hommes, 35 femmes, trois (03) filles et un (01) garçon**.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

La question de logement, terre et biens est cruciale pour les populations de la région du Sud-Ouest en particulier les personnes déplacées internes. Ces PDI sont le plus souvent accueillies dans des familles ou vivent en location. Les PDI en général se voient refuser la possibilité d'accéder aux terres cultivables. Ce qui contraint, la plupart des hommes, à vivre dans les sites d'orpaillages.

V.7. Protection à base communautaire

Le dispositif de monitoring en place se fonde sur l'approche communautaire qui implique la participation des acteurs communautaires dans la mise en œuvre des activités. Ainsi, dans la région du Sud-Ouest, plusieurs acteurs locaux sont mobilisés notamment des comités locaux de protection (17), des points focaux de protection (10), de même que des informateurs clés et relais communautaires dans la mise en œuvre des activités de Monitoring de Protection

(Projet 21). Ces acteurs locaux travaillent chaque mois en collaboration avec les moniteurs et volontaires de protection tout en facilitant leur accès au sein des communautés.

Durant ce mois d'avril, ces acteurs communautaires ont contribué à la réalisation des activités du Projet 21 telles que l'identification des personnes à besoins spécifiques, le rapportage des incidents de protection et les vagues de déplacements de population. Ils ont en outre facilité la collecte de données P21 et contribué à la mobilisation de la population pour les séances de sensibilisations communautaires sur les droits humains et cohésion sociale.

VI. Partage d'informations et coordination

• Autorités

Les autorités participent à la mise en œuvre des activités de monitoring de protection dans la région du Sud-Ouest. Des visites de courtoisie et d'échanges sont donc effectuées par l'équipe terrain auprès de ces autorités locales de la région. En effet, au cours de ce mois d'avril, des visites de courtoisie et d'échange ont été effectuées auprès des responsables des services sociaux, des autorités coutumières (chef coutumier de Midébdou dans le Noubiel), le DR en charge des droits humains du Sud-Ouest, le DP en charge de l'éducation du Poni et le Haut-Commissaire du Noubiel. Ces visites permettent de coordonner avec les autorités et recueillir des informations sur la situation sécuritaire et humanitaire de la région et de solliciter des orientations techniques pour les activités du projet.

• Acteurs humanitaires

Comme les autorités, les visites d'échanges et de coordination sont effectuées auprès des acteurs humanitaires en tant que premiers responsables des questions humanitaires. En effet, les activités de monitoring de protection dans la région se font en collaboration avec les acteurs humanitaires de la région. Des visites sont effectuées auprès du DP Action humanitaire du Poni et DR Action humanitaire du Sud-Ouest en vue de préparation de l'assistance aux PBS. Ces visites ont été effectuées également auprès des responsables des services sociaux notamment à Dano, Midébdou, Kampti, Tiankoura, Bouroum-Bouroum afin de s'imprégner sur la situation des personnes déplacées et des cas de retours et auprès de Action Contre la Faim (ACF) pour échanger sur leurs activités mises en œuvre dans la région.

VII. Recommandations

Province	Localité		Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Poni	Djigouè		Assistance alimentaire, en abris, effets d'habillement, Kit AME et scolaire aux populations retournées.	Action Humanitaire, Clusters Protection, Education	Urgent	Les ménages retournés sont dans un état de dénuement.